

AVIS D'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET N° 046/AMI/MINADER/PADFA II/CT ACREGIR / RPM / 26
DU 17 MAI 2026 RELATIF AU RECRUTEMENT CONSULTANT INDIVIDUEL EN VUE DE LA
RÉALISATION DE TROIS (03) NOTICES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES POINTS D'EAU
RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROJET ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS LOCALES AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE GRÂCE À L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES ET LA GESTION INTÉGRÉE
DES RESSOURCES NATURELLES « ACREGIR ».

Référence PPM : CMR-2000001936-ACREGIR-0058-CS-ICS 2026

PAYS : CAMEROUN

PROJET : ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS LOCALES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
GRÂCE À L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES ET LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES
NATURELLES « ACREGIR ».

I. Contexte et Justification

Le Projet « Accroître la résilience des communautés locales au changement climatique grâce à l'entrepreneuriat des jeunes et la gestion intégrée des ressources naturelles (ACREGIR) » entre en vigueur le 17 décembre 2021. Le financement de ce Projet est issu du Don du Fonds d'Adaptation à la République du Cameroun à travers le FIDA à hauteur de 9 200 000 USD. L'objectif général du Projet est d'accroître la résistance des communautés locales au changement climatique grâce à des moyens de subsistance résilients et à une gestion intégrée des ressources naturelles.

Pour atteindre ces objectifs, les activités du Projet s'articulent autour de trois composantes à savoir :

- **Composante 1** : Intégrer la question de l'adaptation aux changements climatiques dans les cadres et plans institutionnels et réglementaires en vue d'améliorer la gestion des terres et des ressources naturelles aux niveaux local et régional ;
- **Composante 2** : Améliorer les savoirs/connaissances sur la vulnérabilité des écosystèmes aux changements climatiques, l'adaptation fondée sur les écosystèmes et les opportunités commerciales climatiquement rationnelles ;
- **Composante 3** : Adaptation aux changements climatiques et mise en œuvre de mesures visant à accroître la résilience des communautés ciblées face aux changements climatiques.

Le Projet ACREGIR envisage utiliser une partie des fonds alloués pour le recrutement d'un **Consultant Individuel chargé de la réalisation de trois (03) notices d'impact environnemental des points d'eau réalisés dans le cadre du Projet ACREGIR.**

II. Profil du Consultant et Critères de Qualification

Le présent Appel à Manifestation est ouvert à tout Consultant Individuel ayant les qualifications suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau type Bac+5 minimum en environnement ou équivalent ou domaine équivalent ;
- Justifier d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins dix (10) ans dans le domaine des études d'impact environnemental et social ;
- Justifier d'une expérience professionnelle pertinente dans les évaluations environnementales notamment en rapport avec les changements climatiques et/ou la gestion de la biodiversité ;
- Maîtriser les politiques nationales en matière de protection de l'environnement
- Avoir réalisé au moins deux évaluations environnementales et sociales dans les trois régions d'intervention du projet ;

- Justifier d'une expérience dans les politiques environnementales et sociales des Bailleurs de Fonds notamment le FIDA ;
- Avoir d'excellentes capacités d'organisation, de rédaction et de rapportage ;
- Faire preuve d'intégrité, de rigueur, d'autonomie, d'organisation, de réactivité et d'un bon esprit d'équipe ;
- Maîtriser le français et ou l'anglais à l'écrit comme à l'oral ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- Être disposé à travailler dans un environnement multiculturel.

III. Contenu du dossier de candidature

Les Candidats ayant les qualifications requises peuvent postuler en soumettant :

- Une lettre de candidature adressée à Madame la Coordinatrice Nationale du PADFA II ;
- Un curriculum vitae détaillé, daté et signé ;
- Une copie certifiée conforme du/des diplôme(s) requis ;
- Des attestations d'expérience ou tout autre document prouvant les qualifications requises.

Critères éliminatoires :

- Le score technique minimum requis après l'évaluation des manifestations d'intérêts pour être qualifié est de 70 points sur 100 ;
- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées.

IV. Date et lieu de dépôt des Manifestations d'Intérêt

Les Manifestations d'Intérêt doivent être remises sous forme écrite (rédigées en français ou en anglais en six exemplaires, dont un original et cinq copies marquées comme telles, et une version scannée desdites manifestations sur une clé USB). Elles devront être soumises à l'adresse ci-après : Unité de Coordination et de Gestion du Projet (UCGP) PADFA II, sise à Yaoundé, au quartier Bastos, derrière l'Ambassade de Chine. Tél : +237 222 20 74 44. Email : padfacameroun@gmail.com ; cellule de passation de marchés, au plus tard le 28 MAI 2026 à 15 heures précises à l'attention de Mme la Coordinatrice Nationale du PADFA II. Elles devront porter la mention :

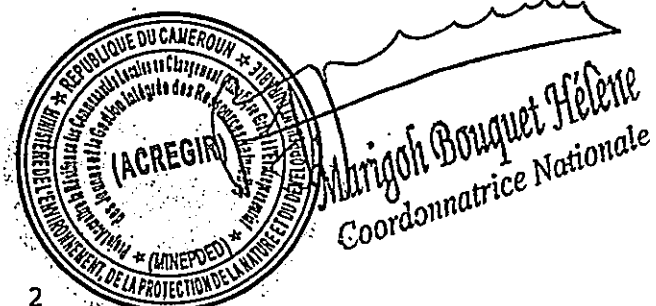
« RECRUTEMENT CONSULTANT INDIVIDUEL EN VUE DE LA RÉALISATION DE TROIS (03) NOTICES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES POINTS D'EAU RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROJET ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS LOCALES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE GRÂCE À L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES ET LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES « ACREGIR ».

V. Lieu et Durée de la Mission

- **Lieu** : La mission se déroulera à Andirni (Zone du parc national de Waza), à Dogba (Zone du parc national de la Bénoué) et à Kimbi (Zone du Parc National de Kimbi-fungom) ;
- **Durée** : La durée de la mission est de soixante (60) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service d'entamer la mission.

VI. Méthode de Sélection

Le recrutement se fera selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels (SCI) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA PROTECTION DE LA NATURE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SECRETARIAT GENERAL

PROJET ACREGIR



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MINISTRY OF ENVIRONMENT,
PROTECTION OF NATURE
AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

ACREGIR PROJECT

CALL FOR EXPRESSIONS OF INTEREST No. 046 /EOI/MINADER/PADFA II/CT ACREGIR/RAF/RPM/26
OF 12 MAI 2026, RELATING TO THE RECRUITMENT OF AN INDIVIDUAL CONSULTANT FOR THE
PREPARATION OF THREE (03) ENVIRONMENTAL AND SOCIAL IMPACT NOTICES FOR WATER POINTS
CONSTRUCTED UNDER THE PROJECT “INCREASING THE RESILIENCE OF LOCAL COMMUNITIES TO
CLIMATE CHANGE THROUGH YOUTH ENTREPRENEURSHIP AND INTEGRATED NATURAL RESOURCE
MANAGEMENT(ACREGIR)”

PPM Reference: CMR-2000001936-ACREGIR-0058-CS-ICS 2026

COUNTRY: CAMEROON

PROJECT: INCREASING THE RESILIENCE OF LOCAL COMMUNITIES TO CLIMATE CHANGE THROUGH YOUTH
ENTREPRENEURSHIP AND INTEGRATED NATURAL RESOURCE MANAGEMENT (ACREGIR)

I. Background and Justification

The Project entitled “Increasing the Resilience of Local Communities to Climate Change through Youth Entrepreneurship and Integrated Natural Resource Management (ACREGIR)” became effective on 17 December 2021. The Project is financed through a grant from the Adaptation Fund to the Republic of Cameroon through IFAD for USD 9,200,000. The overall objective of the Project is to strengthen the resilience of local communities to climate change through resilient livelihoods and integrated natural resource management.

To achieve these objectives, the Project activities are structured around three components, namely:

- **Component 1:** Integrate climate change adaptation into institutional and regulatory frameworks and plans in order to improve land and natural resource management at local and regional levels;
- **Component 2:** Improve knowledge and understanding of ecosystem vulnerability to climate change, ecosystem-based adaptation, and climate-smart business opportunities;
- **Component 3:** Climate change adaptation and implementation of measures aimed at strengthening the resilience of targeted communities to climate change.

The ACREGIR Project intends to use part of the allocated funds to recruit an **Individual Consultant** responsible for preparing three (03) environmental impact notices for water points constructed under the ACREGIR Project.

II. Consultant Profile and Qualification Criteria

This Call for Expressions of Interest is open to any Individual Consultant meeting the following qualifications:

- Hold at least a Master’s degree (BAC+5 equivalent) in environmental sciences or a related field;
- Have at least ten (10) years of relevant professional experience in environmental and social impact assessments;
- Demonstrate relevant professional experience in environmental assessments, particularly in relation to climate change and/or biodiversity management;
- Have a good command of national environmental protection policies;

- Have conducted at least two environmental and social assessments in the Project's three intervention regions;
- Demonstrate experience with the environmental and social policies of development partners, particularly IFAD;
- Possess excellent organisational, drafting, and reporting skills;
- Demonstrate integrity, rigour, autonomy, organisational ability, responsiveness, and strong team spirit;
- Have a good command of written and spoken French and/or English;
- Have good computer skills;
- Be willing to work in a multicultural environment.

III. Contents of the Application File

Candidates meeting the required qualifications may apply by submitting:

- An application letter addressed to the National Coordinator of PADFA II;
- A detailed, dated, and signed curriculum vitae;
- A certified true copy of the required diploma(s);
- Certificates of experience or any other document proving the required qualifications.

Disqualifying Criteria:

- The minimum technical score required after evaluation of the Expressions of Interest in order to qualify is 70 points out of 100;
- False declarations, fraudulent practices, or forged documents.

IV. Submission Date and Venue for Expressions of Interest

Expressions of Interest must be submitted in written form (drafted in French or English in six copies, including one original and five copies marked as such, together with a scanned version of the said Expressions on a USB flash drive). They must be submitted to the following address: PADFA II Project Coordination and Management Unit (PCMU), located in Yaoundé, Bastos District, behind the Embassy of China. Tel: +237 222 20 74 44. Email: padfacameroun@gmail.com; Procurement Unit, no later than 28 MAI 2026 at exactly 3:00 p.m., for the attention of the National Coordinator of PADFA II. The submission envelope shall bear the following mention:

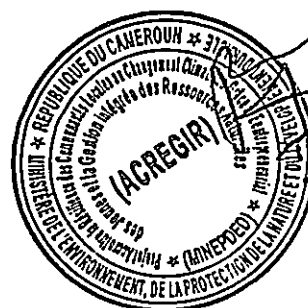
“RECRUITMENT OF AN INDIVIDUAL CONSULTANT FOR THE PREPARATION OF THREE (03) ENVIRONMENTAL AND SOCIAL IMPACT NOTICES FOR WATER POINTS CONSTRUCTED UNDER THE PROJECT ‘INCREASING THE RESILIENCE OF LOCAL COMMUNITIES TO CLIMATE CHANGE THROUGH YOUTH ENTREPRENEURSHIP AND INTEGRATED NATURAL RESOURCE MANAGEMENT (ACREGIR).”

V. Location and Duration of the Assignment

- **Location:** The assignment will take place in Andirni (Waza National Park area), Dogba (Benoue National Park area), and Kimbi (Kimbi-Fungom National Park area);
- **Duration:** The assignment shall last sixty (60) days from the date of notification of the service order to commence the assignment.

VI. Selection Method

The recruitment shall be carried out in accordance with the Individual Consultant Selection (ICS) method as explained in the IFAD Procurement Handbook available on the IFAD website at: [IFAD Procurement Handbook](#)



Margoth Bouquet Hélène
Coordonnatrice Nationale

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA PROTECTION DE LA NATURE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SECRETARIAT GENERAL

PROJET ACREGIR



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF ENVIRONMENT,
PROTECTION OF NATURE
AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

ACREGIR PROJECT

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN VUE DE LA
RÉALISATION DE TROIS (03) NOTICES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL
ET SOCIAL DES POINTS D'EAU RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROJET
ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS LOCALES AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE GRÂCE À L'ENTREPRENEURIAT DES
JEUNES ET LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES
« ACREGIR »

SOURCE DE FINANCEMENT : FIDA/FCP

STRUCTURE DE MISE ŒUVRE : UCGP

CODE DE L'ACTIVITE : 3.2.11




MAI 2026

PRÉAMBULE

Le Projet « *Accroître la résilience des communautés locales au changement climatique grâce à l'entrepreneuriat des jeunes et la gestion intégrée des ressources naturelles (ACREGIR)* » entre en vigueur le 17 décembre 2021. L'objectif général du projet est d'accroître la résistance des communautés locales au changement climatique grâce à des moyens de subsistance résilients et à une gestion intégrée des ressources naturelles.

Le projet bénéficiera directement à 8 800 ménages ruraux, représentant près de 52 800 personnes vivant dans les périphéries des trois parcs nationaux (environ 40 % de la population), dont : 6 200 ménages soutenus pour la gestion des forêts communautaires, des zones de chasse et par le biais de points d'eau pastoraux ; et 2 600 ménages soutenus dans l'agroforesterie et le développement de sous-bassins versants. Parmi ces 8 800 ménages, 2 300 jeunes éco-entrepreneurs (dont 50% de femmes) seront également soutenus. Le projet bénéficiera indirectement aux populations riveraines aux parcs par le biais d'initiatives de développement et de restauration ainsi que par la création d'emplois et de moyens de subsistance résilients dans les régions concernées région. Enfin, le projet accordera une attention particulière aux jeunes et cherchera à être inclusif et à promouvoir l'équité entre les sexes.

Pour atteindre ces objectifs, les activités du projet se articuleront autour de trois composantes à savoir :

- 
- **Composante 1** : Intégrer la question de l'adaptation aux changements climatiques dans les cadres et plans institutionnels existants en vue d'améliorer la gestion des terres et des ressources naturelles aux niveaux local et régional ;
 - **Composante 2** : Améliorer les savoirs/connaissances sur la vulnérabilité des écosystèmes aux changements climatiques, l'adaptation fondée sur les écosystèmes et les opportunités commerciales climatiquement rationnelles ;
 - **Composante 3** : Adaptation aux changements climatiques et mise en œuvre de mesures visant à accroître la résilience des communautés ciblées face aux changements climatiques.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement camerounais, à travers de partenariats multilatéraux, ambitionne relever le niveau de vie de ses populations (rurales en particulier) à travers la mise en œuvre de Projets/Programmes dédiés à cet effet. C'est dans cette optique que le projet ACREGIR a vu le jour, avec une spécificité singulière qu'est la prise en compte des aspects climatiques dans ce soutien au développement local.

En guise de rappel, la population du Cameroun était estimée, en 2015, à 22,8 millions de personnes, avec une croissance démographique de 2,5% par an sur la période 2010-2015. La population est principalement composée de jeunes (62% ont moins de 24 ans). Le chômage des jeunes se différencie selon le lieu de résidence et le sexe. En effet, le taux de chômage des jeunes est plus élevé en milieu urbain (15,5%) qu'en milieu rural (4,3%). Il est de 8,5% pour les hommes et de 23,5% pour les femmes. La dynamique démographique du pays montre de fortes migrations de populations internes et externes. Les régions du septentrion et du Centre sont particulièrement touchées, les migrants (principalement des hommes) quittant ces zones pour des conditions plus favorables dans les régions du Sud. Cette situation crée un déséquilibre croissant entre le Nord (manque de main d'œuvre, pluviométrie aléatoire, déficit céréalier chronique, etc.), et le Sud (forte pression foncière, forte augmentation de l'occupation des sols, exploitation anarchique des ressources naturelles, etc.). En raison de la croissance démographique et de la forte demande en ressources naturelles, les principales causes de déforestation et de dégradation des forêts sont la culture sur brûlis, l'exploitation forestière et l'exploitation de la forêt pour le charbon de bois et le bois d'œuvre.

Le Cameroun possède l'une des économies les plus vulnérables à l'échelle mondiale. Son activité économique a pris un coup en raison de la baisse mondiale des prix du pétrole et de l'insécurité liée à la présence de Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord. Le taux de pauvreté n'a pas changé de manière significative au cours des dernières décennies. Globalement, il a légèrement diminué, passant de 40 % à 37,5 % entre 2001 et 2014, la pauvreté urbaine passant de 14 % à 9 %, tandis que la pauvreté rurale a augmenté de 52 % à 56,8 %.

Le secteur rural est dominé par environ deux millions de petits exploitants agricoles, qui sont très sensibles aux aléas climatiques. Ces agriculteurs dépendent fortement des ressources naturelles disponibles, les systèmes de production jouant un rôle décisif dans la dégradation ou la préservation de ces ressources. Dans la Région de l'extrême-Nord, les systèmes de production sont principalement basés sur la culture du mil et du sorgho. La pression foncière entraîne un défrichage intensif et une réduction des périodes de jachère. Dans la Région du Nord, le développement du coton a intensifié les systèmes de culture et permis une évolution plus rapide vers la culture avec traction animale. Le maïs reste la principale culture vivrière et de rente dans cette région. La riziculture et la culture à grande échelle de l'arachide laissent progressivement une place à l'émergence d'autres cultures comme l'oignon, l'igname et le niébé.

Dans son article 20, la Loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche stipule que le domaine forestier national est constitué des domaines forestiers permanent et non permanent. Le domaine forestier permanent comprend les terres définitivement affectées à la forêt et/ou à l'habitat de la faune, tandis que le domaine forestier non permanent est constitué de terres forestières susceptibles d'être affectées à des utilisations autres que forestières. Ainsi, sont considérées comme des forêts permanentes (ou classées), les forêts communales et les forêts domaniales. C'est dans cette dernière catégorie que l'on retrouve les aires protégées qui, sont des espaces naturels dont la vocation est de conserver et de préserver la faune et son habitat.

Le Projet ACREGIR compte promouvoir les moyens de subsistance des populations grâce à la gestion intégrée des ressources naturelles dans les périphéries des parcs nationaux de Waza, de la Bénoué et de Kimbi-fungom.

Les présents TDR ont pour objectif de définir les missions du Consultant Individuel chargé de la réalisation de trois (03) notices d'impact environnemental (NIE) des points d'eau réalisés par

le projet dans le village Andirni (Zone du parc national de Waza), dans le village Dogba (Zone du parc national de la Bénoué) et à Kimbi (Zone du Parc National de Kimbi-fungom) . En effet, les NIE envisagées visent l'identification des impacts possibles créés par l'activité de stockage, de manutention et de manipulation des équipements à PCB sur le site. Elles visent également à proposer les mesures d'atténuation de ces impacts négatifs ou d'en optimiser les impacts positifs.

Ces termes de références ainsi que les notices d'impact environnemental y afférent sont encadrés par :

- le Décret n°2012/0882/PM du 27 mars 2012 fixant les modalités de d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de l'environnement ;
- le Décret n°2013/0171/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social ;
- L'Arrêté N°0002/MINEPDED du 08 février 2016 définissant le canevas type des termes de référence et le contenu de la Notice d'impact environnemental.

Les Notices d'impact environnemental objets de ces TDR seront réalisées par un consultant individuel justifiant d'une expérience avérée dans le domaine. Il devra se faire accompagner d'une équipe constituée de deux (02) experts ayant des compétences dans les domaines de l'environnement et de la socio-économie.

I. Objectifs de la Mission

1. Objectif Général de la Mission

L'objectif général de la mission est la réalisation de (03) notices d'impact environnemental et social (NIES) des points d'eau réalisés par le Projet dans les sites de Dogba (Garoua), Andirni (Waza) et Kimbi (Kimbi Fungom).



2. Objectifs spécifiques

À ce titre, le Consultant devra :

- Présenter le Promoteur ;
- Décrire le projet objet de la NIES ;
- Présenter la zone d'influence du projet ;
- Identifier et évaluer des impacts du projet ;
- Réaliser les enquêtes de voisinage sur les différents sites ;
- Présenter les mesures à prendre ;
- Prescrire le cahier de charges environnementales ;
- Soumettre les attestations de conformité environnementale.

II. Missions du Consultant

Les activités suivantes doivent être menées :

- Soumettre les TDR de la NIES aux Mairies de séant respective ;

- Prendre en charge les frais administratifs liés à la réalisation de la NIES ;
- Réaliser la NIES après validation des TDR ;
- Impliquer toutes les parties prenantes au projet objet de la NIES ;
- Présenter le Promoteur ;
- Décrire le projet objet de la NIES ;
- Présenter la zone d'influence du projet ;
- Identifier et évaluer des impacts du projet ;
- Réaliser les enquêtes de voisinage sur les différents sites ;
- Présenter les mesures à prendre ;
- Prescrire le cahier de charges environnementales ;
- Rédiger le rapport de NIES ;
- Soumettre le rapport de NIES aux Mairies de séant respective ;
- Soumettre les attestations de conformité environnementale.

III. Approche Méthodologique

Afin d'attendre les objectifs fixés par ces TDR, la Coordination du Projet souhaite qu'une démarche participative soit suivie et appliquée. Elle comprendra la consultation des autorités habilitées à donner les principales orientations ainsi que les personnes concernées. Sur la base desquelles, des options et recommandations retenues et émises seront présentées et discutées au travers des ateliers. Une réunion de cadrage avec le consultant interviendra sur la compréhension des TDR, la validation de la méthodologie, de la feuille de route de la prestation.



IV. Lieu et Durée de la Mission

- **Lieu :** La mission se déroulera à Andirni (Zone du parc national de Waza), à Dogba (Zone du parc national de la Bénoué) et à Kimbi (Zone du Parc National de Kimbi-fungom).
- **Durée :** La durée de la mission est de soixante (60) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service d'entamer la mission.

V. Livrables

Le Consultant devra produire les livrables suivants :

- TDR de réalisation de la NIES validé par les Mairies ;
- Rapports de la NIES assortit des cahiers de charges environnementales de chaque site ;
- Les attestations de conformité environnementale de chaque site.

VI. Profil du Consultant et Critères de Qualification

Le/la candidat(e) devra :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau type Bac+5 minimum en environnement ou équivalent ou domaine équivalent ;

- Justifier d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins dix (10) ans dans le domaine des études d'impact environnemental et social ;
- Justifier d'une expérience professionnelle pertinente dans les évaluations environnementales notamment en rapport avec les changements climatiques et/ou la gestion de la biodiversité ;
- Maîtriser les politiques nationales en matière de protection de l'environnement
- Avoir réalisé au moins deux évaluations environnementales et sociales dans les trois régions d'intervention du projet ;
- Justifier d'une expérience dans les politiques environnementales et sociales des Bailleurs de Fonds notamment le FIDA ;
- Avoir d'excellentes capacités d'organisation, de rédaction et de rapportage ;
- Faire preuve d'intégrité, de rigueur, d'autonomie, d'organisation, de réactivité et d'un bon esprit d'équipe ;
- Maîtriser le français et ou l'anglais à l'écrit comme langue officielle ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- Être disposé à travailler dans un environnement multiculturel.



VII. Méthode de Sélection

Le recrutement se fera selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels (SCI), en se basant sur les qualifications, l'expérience et les compétences techniques des candidat(e) s.

VIII. Contenu du dossier de candidature

Les Consultants Individuels ayant les qualifications requises peuvent postuler en soumettant :

- Une lettre de motivation adressée à Madame la Coordinatrice Nationale du PADFA II ;
- Un curriculum vitae détaillé, daté et signé ;
- Une copie certifiée conforme du/des diplôme(s) requis ;
- Des attestations d'expérience ou tout autre document prouvant les qualifications requises
- Un formulaire d'auto certification FIDA paraphé et signé.